



## Travaux d'assainissement collectif sur la commune de Saint Romain La Motte

Roannaise de l'Eau procède actuellement à la création d'une station de traitement des eaux usées par filtre planté de roseaux et de l'extension du réseau d'assainissement, pour le compte de Roannais Agglomération.

### Descriptif des travaux

La commune de Saint Romain La Motte dispose de 2 stations de traitement des eaux usées :

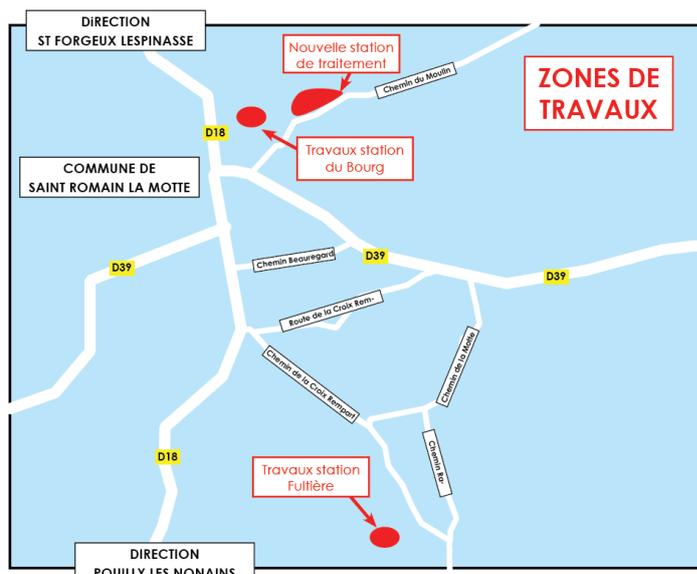
- La station d'épuration de Fultière (filtre à sable) ;
- La station d'épuration du Bourg (bassin de lagunage).

Le diagnostic de ces installations a fait ressortir plusieurs dysfonctionnements nécessitant une restructuration complète de l'assainissement collectif de la commune.

Il a été décidé d'une part la suppression du filtre à sable à Fultière. Un poste de relevage sera installé sur place. Il permettra de renvoyer les eaux usées vers la station du Bourg. D'autre part, un filtre planté de roseaux viendra remplacer la lagune du Bourg. Ce filtre planté de roseaux sera dimensionné pour 1 100 EH.

1,5 km de réseaux de transfert seront également créés depuis l'ancienne station Fultière afin d'alimenter la nouvelle.

**Le dimensionnement de cette nouvelle station intègre le développement de l'urbanisation pour les 15 prochaines années.**



**Maître d'ouvrage :** Roannais Agglomération  
**Assistant maîtrise d'ouvrage :** Roannaise de l'Eau  
**Maître d'œuvre :** VDI  
**Coordonnateur SPS :** LAFAY SPS  
**Entreprise intervenante :** LMTP

**Début des travaux :** 02/10/2017  
**Durée des travaux :** 5 mois  
**Investissement :** 880 000 € HT

**Partenaires financiers :**



## Fonctionnement du filtre planté de roseaux

La technique d'épuration du filtre planté de roseaux assure le traitement primaire (rétention physique des matières en suspension) et le traitement secondaire (élimination de la matière organique et azotée) des eaux usées.

**A l'issue de ces traitements biologiques, les eaux usées sont épurées et peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans aucun risque pour la faune et la flore.**

Le filtre planté de roseaux est composé de 2 étages et d'une zone de rejet végétalisé :

**L'étage 1** permet de réaliser le traitement primaire et une partie du traitement secondaire.

Il est alimenté par des effluents bruts (eaux usées), préalablement dégrillés.

Les micro-organismes, présents dans le massif filtrant que traversent ces effluents, assurent l'épuration de la partie organique, les matières en suspension étant retenues à la surface du filtre.

*Les roseaux empêchent le colmatage du massif filtrant et leurs racines créent un milieu favorable à la croissance bactérienne.*

**L'étage 2** prend le relai de l'étage 1 et termine le traitement secondaire des eaux usées.

La matière organique dissoute est ainsi traitée biologiquement par les micro-organismes du massif filtrant du 2ème étage de sorte à ce que les eaux usées traitées ne présentent plus aucun danger pour le milieu naturel.

**La zone de rejet végétalisée** est une zone par laquelle les eaux traitées transiteront. C'est une protection supplémentaire du milieu naturel avant le rejet. Cette zone permet d'améliorer la qualité des rejets et de réduire leur volume par l'infiltration et l'évapotranspiration.

